

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Evènements – Vente de places

Mises à jour le 1^{er} mars 2021

Le vendeur est la société QUADRIGAT dont le nom commercial est FORMULE MAGIQUE, société par actions simplifiées dont le siège est situé 38 avenue de l'hippodrome, 14000 CAEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 061 432.

N°TVA intracommunautaire : FR46422061432

Président : F4Events SAS, président par Stéphane Pic-Pâris

E-mail : contact@formulemagique.com

Numéro de téléphone : +33 2 31 942 942 (agence de Normandie) et +33 1 83 89 79 44 (agence Ile de France)

Ci-après désignée « **FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT** »

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le «Participant») à un congrès, séminaire ou salon (un «Évènement») organisé par FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT en présentiel et/ou à distance.

1.2 Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet dédié de l'Évènement et sur le site <https://www.formulemagique.com> (ci-après le «Site»).

1.3 Le fait de s'inscrire à l'Évènement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

1.4 FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

1.5 Les informations relatives à l'Évènement (date et horaires, lieu ou lien d'accès, programme...) sont fournies sur le Site et le Participant atteste et garantit en avoir dûment pris connaissance avant toute inscription.

1.6 FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT se réserve la possibilité de prévoir des conditions particulières propres à l'Évènement qui devront être acceptées dans les mêmes conditions que les présentes.

1.7 Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas (i) aux évènements organisés par des tiers, y compris lorsque ce tiers a fait appel aux services d'organisation de FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT ni (ii) à la relation contractuelle entre FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT et ses partenaires commerciaux sponsorisant l'Évènement, intervenant ou tenant des ateliers à l'Évènement.

2. INSCRIPTION - CONTRAT

2.1. L'inscription à l'Évènement doit être effectuée en complétant le bulletin directement en ligne sur le Site de l'Évènement. La création d'un compte auprès FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT sur le Site de l'Évènement est nécessaire pour effectuer une commande. Pour toute question avant de passer commande, le Participant peut

contacter FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT aux coordonnées en-tête ou à l'adresse email qui lui sera fournie dans le mail de confirmation de la création de son compte sur le Site.

2.2. Le nombre de places à un Evènement peut être limité. En cas de paiement en attente (ou panier sauvegardé) la disponibilité des places au jour de la date de règlement n'est pas garantie et la priorité sera fournie aux personnes ayant finalisé le paiement, par ordre de date de paiement.

2.3. Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès de Formule Magique par carte bancaire au-travers d'un module généré par la plateforme de paiement STRIPE ou par virement bancaire. Toute inscription dont le dossier serait incomplet et/ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article « Tarifs – Règlement » ci-après, ne sera pas prise en compte.

2.4. Une fois l'inscription reçue par FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT et le paiement effectué, FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT adressera au Participant un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Évènement. Si FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du Participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité de places), FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT en informera le Participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours par virement sur son compte bancaire.

2.5. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi, par FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT, de la confirmation de commande du Participant, sous réserve du bon encaissement du règlement et de la confirmation de l'inscription du Participant.

3. TARIFS – REGLEMENT

3.1. Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises (TTC) c'est-à-dire hors taxe (HT) augmenté de la TVA à hauteur de 10% ou de 20% du prix HT, en fonction de l'inscription sélectionnée. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites sur le Site, pour le tarif correspondant.

3.2. Le règlement dû au moment de l'inscription doit s'effectuer par carte de crédit en ligne sur le Site de l'Évènement, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT. Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes du réseau CARTE BLEUE/VISA, MASTERCARD. FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT pourra être amené à demander au Participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire. Le système de paiement FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (STRIPE). Un seul mode de paiement est

autorisé par inscription. En cas de paiement par carte, le Participant atteste garantir qu'il est le titulaire légal de la carte à débiter et/ou qu'il est légalement en droit d'en faire usage.

3.3. Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus pour l'exercice du droit de rétractation et en cas d'annulation dans les conditions prévues aux présentes.

4. DROIT DE RETRACTATION

4.1. Le Participant est expressément informé que le droit de rétractation ne s'applique pas à la commande des billets de participation à l'Évènement dont le prix a été encaissé par FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT lorsque la date de cet Évènement est déterminée, conformément à l'Article L 221-28, 12° du Code de la consommation qui dispose que « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats [...] De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ». Ce droit ne s'applique pas à la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation

4.2. Le Participant est expressément informé que les professionnels ne bénéficient pas d'un droit de rétractation, sauf dans le cas particulier de la vente hors établissement prévu par le code de la consommation.

4.3. Lorsque le Participant dispose d'un droit de rétractation, il peut l'exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la confirmation de commande, sans avoir à donner de motif en le notifiant à FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT par une déclaration dénuée d'ambiguïté et datée. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'à l'expiration de la dernière heure du premier jour ouvrable suivant. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours suivant l'exercice de son droit par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que le Client n'accepte un moyen différent.

4.4. Le Participant peut utiliser le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente en le complétant et en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT 38 avenue de l'Hippodrome, 14000 CAEN.

5. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription auprès de FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT implique l'acceptation des conditions suivantes :

- Toute place attribuée à un Participant pour un Évènement est strictement personnelle et nominative, elle ne doit pas être prêtée ou revendue à un tiers ; Lorsque l'Évènement est digital alors les droits d'accès

du Participant à la conférence en ligne lui sont personnels, confidentiels et intransmissibles.

- Chaque inscription est valable uniquement pour l'Évènement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Évènement.

- Le Participant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'Évènement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Évènement. Lorsque l'Évènement est digital Le Participant se verra délivrer les droits d'accès à la conférence en ligne.

- L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Évènement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

Sauf accord préalable et écrit de FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT, il n'est pas possible d'alterner entre deux personnes la présence à un Évènement avec un seul billet acheté pour l'Évènement en question, y compris pour les collaborateurs ou associés d'une même entreprise.

De convention expresse, FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT se réserve le droit de refuser à un Client de venir avec ses enfants, notamment en bas âge, et/ou animal de compagnie. Toute demande d'accompagnement qui serait justifiée par des motifs impérieux doit, en tout état de cause, être adressée par écrit à FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT au moins 15 jours avant la tenue de l'évènement afin que celle-ci puisse considérer la demande et proposer le cas échéant à l'accompagnateur une place à titre exceptionnel si les ventes sont finies, étant entendu que FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT se réserve toujours la faculté de refuser un accompagnateur. Ce refus ne pourra être considéré comme une cause d'annulation et de remboursement valable.

En procédant à un achat de billet à un Évènement, le Participant s'engage et s'interdit plus généralement tout comportement illicite ou frauduleux en lien avec cet Évènement. Notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive et sans préjudice de tous dommages ou intérêts auxquels FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT pourrait prétendre, tout Participant s'interdit de :

- Se livrer à tout comportement menaçant, violent, raciste ou injurieux ;

- Se rendre à l'Évènement dans le but ostentatoire de faire de la promotion de ses propres produits ou services, ou des produits et services d'un tiers, auprès des autres participants à l'Évènements sans que FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT n'en soit préalablement avertie, étant précisé que FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT soumet le sponsoring et partenariats à des conditions contractuelles distinctes ;

- Monter sur la scène au cours d'une intervention, sauf à y être invité ;

- Abimer le matériel technique de l'Évènement ou y porter atteinte à quelque titre ;

- Se rendre à l'Évènement sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants, ou venir avec de tels produits sur soi ou d'en proposer aux autres participants ;

- Avoir un comportement indécent à l'Évènement et/ou pouvant heurter la sensibilité des autres participants ;

Plus généralement, il est interdit de causer, par son attitude, ses propos ou sa tenue, un trouble au bon déroulement d'un Évènement et de porter atteinte à la sécurité des participants, du public, du personnel, ou de ses prestataires et des biens dans l'enceinte de l'Évènement.

FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT se réserve le droit de demander à tout Client manquant à ses obligations de quitter l'Évènement sans possibilité de remboursement.

6. MODIFICATIONS – ANNULATIONS

6.1. Dans le cas où le délai de rétractation susvisé ne s'applique pas ou est expiré, aucun remboursement ne sera accepté.

6.2. Dans le cas exceptionnel de fermeture ou de non-ouverture (annulation de l'évènement) en cas de force majeure ou d'obligation préfectorale :

- Si l'évènement est reporté : report de l'inscription
- Si l'évènement est annulé totalement : remboursement de 100% du montant réglé.

Si les conditions pour le remboursement sont remplies, FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT remboursera le montant dû par virement bancaire.

6.3. En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT se réserve le droit de modifier le programme de l'Évènement.

6.4. Si FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT se voit contraint d'annuler l'Évènement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais.

6.5. La responsabilité de FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT ne pourra être recherchée si l'Évènement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, ce qui inclut toute interdiction administrative ou préfectorale de tenue de l'Évènement.

6.6. FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT se réserve la possibilité de transformer un Évènement prévu en présentiel par la tenue du même Évènement sous un format digital, en tout ou partie.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou remis lors de l'Évènement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations», «sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur

constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Évènement.

7.2. Il est formellement et strictement interdit de mettre à la disposition du public et/ou de diffuser, en direct et/ou en différé, en tout ou partie, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, tout enregistrement sonore et/ou toute image animée captés par tout moyen dans l'enceinte de l'Évènement ou tout document transmis dans le cadre de l'Évènement, et ce quel que soit les modes de capture et de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones mobiles, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur), sans l'autorisation préalable et expresse de FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT.

8. CAPTATION - DROITS A L'IMAGE

8.1. Le Participant est informé de ce que FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT pourra être amené à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'Évènement, y compris par capture écran des participants ayant activé leur caméra en cas de visioconférence. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Évènement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Évènement.

8.2. L'acceptation des présentes conditions par le Participant vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise à FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT au moins cinq jours avant le début de l'Évènement, autorisation de captation, de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos en cas de prise de vue pendant un Évènement. En conséquence de quoi, le Participant autorise FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT à diffuser les images prises pendant cet Évènement. Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toutes formes et tous supports de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones mobiles, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur) sans aucune limitation de durée pour la promotion des activités de FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT.

8.3. Cette autorisation de captation et de diffusion vaut également pour les images réalisées par les partenaires de FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT présents à l'Évènement ou qui leur auront été transmises par FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT dans le cadre du partenariat.

8.4. Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement.

8.5. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstient de

participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

9. CONFIDENTIALITE – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies lors de l'inscription (et qui comportent des données à caractère personnel) font l'objet d'un traitement informatique. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- l'intérêt légitime poursuivi par FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :

- organisation, inscription et invitation aux événements FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT ;

- gestion de la relation avec les Participants (notamment : envoi de documents relatifs à l'inscription et, le cas échéant, prise de contact en cas de modification d'un Évènement, remboursement en cas de rétractation ou annulation) ;

- recrutement de nouveaux membres.

- l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la gestion des commandes des Participants ;

- le recouvrement.

- le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la facturation ;

- la comptabilité.

FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, les données des Participants sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT, ainsi qu'à ses prestataires (prestataire pour les règlements en ligne et centre d'hébergement des données externe), sans transfert de données à un pays tiers à l'Union Européenne, ayant tous certifié qu'ils répondaient aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Le Participant est informé et accepte que le Site et la plateforme d'accès à l'Évènement peut comporter des dispositifs techniques qui permettent de suivre l'utilisation (compte de l'utilisateur connecté, adresse IP, type d'application utilisées, logs divers de connexion et d'utilisation au compte Utilisateur...) et qui sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon, et/ou pour identifier et/ou prévenir une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Site ou des droits d'accès à l'Évènement.

FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT veille à ce que les données recueillies soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du Participant. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le RGPD, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante contact@formulemagique.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT 38 avenue de l'Hippodrome 14000 CAEN, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITE

10.1. Les propos tenus par les intervenants et/ou sponsors et partenaires commerciaux lors de l'Évènement le sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants. FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT ne sera pas responsable, directement ou indirectement, pour tout dommage ou pertes causées par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Évènement.

10.2. FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT se décharge de toute responsabilité quant un éventuel retard ou une impossibilité de transmission de la confirmation de la commande et/ou des informations à quelque titre que ce soit concernant l'Évènement qui serait dû à une adresse électronique incorrecte ou incomplète fournie par le Participant au moment de sa commande ou ultérieurement.

10.3. Le Site peut faire l'objet d'opérations de maintenance et FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie du Site afin d'en assurer la maintenance (notamment par le biais de mises à jour) ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation. FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès continu et de qualité au Site et de l'Évènement lorsqu'il est digital mais ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau ou

des serveurs ou de tout autre événement échappant à son contrôle raisonnable, qui empêcherait l'accès au Site ou à l'Évènement.

- 1.. Le Participant peut accéder, par les liens hypertexte présents sur le Site ou dans le cadre d'un Évènement, aux sites de partenaires ou de tiers, conçus et gérés sous la responsabilité de tiers qui ne sont pas soumis aux présentes conditions générales. Le Participant est, en conséquence, invité à prendre connaissance des conditions contractuelles d'utilisation ou de vente ainsi que des politiques de confidentialité ou toutes autres informations légales fournies par les tiers et sur lesquelles FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT n'exerce aucun contrôle.
- 2.. Vis-à-vis des Participants ayant la qualité de professionnels, le plafond de responsabilité de FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT est toujours limité, en cas de versement de dommages intérêts ou indemnités de quelque nature que ce soit, au prix du montant du billet acheté par le Participant, quel que soit le dommage dont il se prévaudrait contre FORMULE MAGIQUE – QUADRIGAT au titre de l'Évènement.

11. DIVERS

11.1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.

11.2. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.

- 1.. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.
- 2.. En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, le Participant ayant la qualité de consommateur a la possibilité, avant toute action en justice, de solliciter le recours à un médiateur de la consommation identifiable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>. Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. Tout consommateur européen peut également saisir la Plateforme de Règlement en ligne des litiges (RLL) accessible à partir de l'adresse URL suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>.

Formulaire type de rétractation

A FORMULE MAGIQUE - QUADRIGAT 38 avenue de l'Hippodrome, 14000 CAEN.

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :
Objet commandé le[date de la commande à compléter par le Participant] reçu le

[date de réception du produit à compléter par le Participant]

référence de la commande : commande n°.....[référence à compléter par le Participant]

nom du produit[nom du produit à compléter par le Participant]

Nom du/des consommateur(s) : [nom à compléter]

Adresse du/des consommateur(s):[adresse à compléter].

Date :

Signature du/des* consommateurs(s) – uniquement en cas d'envoi du présent formulaire par voie postale: